

# **ADEVA CHERBOURG**

*ASSOCIATION DE DÉFENSE DES VICTIMES DE L'AMIANTE*

12 Rue Pasteur, Cherbourg-Octeville

Téléphone : 02.33.54.12.20

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE COMPLEXE CHANTEREYNE 4 FÉVRIER 2017**

---

### ***RAPPORT D'ACTIVITE 2016***

---

Depuis sa création, le 23 Novembre 1996. Cela fait 20 ans que l'ADEVA Cherbourg :

- regroupe les victimes de l'amiante et leurs familles,
- les conseille et défend leurs intérêts matériels et moraux,
- les accompagne dans les différentes démarches pour obtenir la réparation de leurs préjudices,
- regroupe les salariés exposés à l'Amiante et les représente devant les diverses institutions pour obtenir la satisfaction de leurs légitimes revendications.
- Et agit pour la mise en œuvre d'une politique de prévention et de santé publique.

Pour la troisième fois depuis sa création, notre association constate, que le nombre d'adhérents présente une légère décroissance avec 1269 adhésions. Nous déplorons que 96 adhérents n'aient pas renouvelé leurs cotisations et que le nombre de nouveaux cotisants ne compense pas cette perte (-20 en 2014 et -50 en 2015 - 30 en 2016).

Pourtant les combats ne sont pas terminés et il est toujours d'actualité de rester mobilisé. Nous ne répéterons jamais assez l'importance de votre fidélité à notre cause, car en tenant compte du nombre de victimes annoncées (100 000 d'ici 2025), soyez persuadés que malheureusement, nous aurons toujours besoin de notre association. Il nous faut donc rester solidaires et inciter très largement à venir nous rejoindre.

L'ADEVA Cherbourg tient à remercier tout particulièrement :

- M Bernard Cazeneuve, Mme la députée Geneviève Gosselin-Fleury, Monsieur le maire de la ville nouvelle de Cherbourg en Cotentin, et Monsieur le maire délégué de Cherbourg-Octeville d'avoir permis, en début d'année, l'érection d'une stèle en mémoire des victimes de l'amiante et plus largement des victimes du travail. Cette représentation de la souffrance au travail nous permettra de nous souvenir de nos proches qui ont été sacrifiés au nom de la rentabilité et de délivrer un rappel fort de respect de la santé au travail. Ce monument a été inauguré le 30/04/2016. Moment important, auquel nombre d'entre vous ont assisté.

- La municipalité de Cherbourg en Cotentin et les Maires délégués qui, en plus de leurs aides, prennent en charge la majeure partie de notre loyer.
- Toutes les municipalités, communautés de communes, organismes, associations, comités d'entreprises, Syndicats, pour leurs aides et leurs subventions qui sont tellement nécessaires à nos actions de soutien auprès des victimes.

Au nom du Conseil d'Administration, je souhaite également remercier :

- Catherine qui vous accompagne, vous aide et vous réconforte dans tous les moments difficiles que vous rencontrez.
- Marie-Agnès et Jean-Michel qui vérifient et certifient depuis de nombreuses années, notre comptabilité. Merci de leur fidélité.
- Tous les bénévoles et toutes les personnes qui participent assidument aux différentes actions que nous menons.
- Tous les fidèles adhérents qui accompagnent et soutiennent les victimes devant les juridictions. A cette occasion nous vous appelons à vous inscrire pour le prochain déplacement au TASS qui aura lieu le 28 février.

Un grand merci également à nos avocats historiques, dont François Lafforgue à nos côtés aujourd'hui, sans lesquels rien n'aurait été possible.

Merci à vous qui faites vivre notre association et sans qui, notre efficacité ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui.

Durant l'année 2016, 18 heures de permanences par semaine ont été essentiellement consacrées à vous écouter, à vous renseigner et à vous soutenir.

Le reste du temps est consacré à la constitution d'un nombre important de dossiers destinés aux différentes administrations, juridictions et à nos conseils.

Cette année, 40 nouveaux dossiers de déclaration de maladie ou d'aggravation ont été engagés et nous avons assuré 1047 rendez-vous pour traiter les dossiers en cours. Cela représente 25 personnes accueillies par semaine. **Soit 5 rendez-vous par semaine de plus que l'an passé.**

Depuis la création de l'association à ce jour, nous recensons 430 dossiers de victimes décédées. Nous déplorons cette année encore la disparition de 26 adhérents décédés de l'amiante.

Notez également :

- 12 nouveaux dossiers de reconnaissance de faute inexcusable de l'employeur,
- 17 nouveaux dossiers FIVA dont 5 concernant un complément.

Un grand merci aux fidèles bénévoles sans lesquels, tout ce travail d'organisation ne serait pas possible.

Au cours de l'année 2016, nous avons lancé la numérisation des anciens dossiers et amélioré notre système de gestion des dossiers. Merci à Jean-François qui consacre beaucoup de son temps pour accomplir cette tâche.

### **Aujourd'hui, où en sommes-nous ?**

Durant l'année 2016, notre action devant les tribunaux s'est poursuivie avec un nombre constant de dossiers, mais des dossiers plus complexes qui nécessitent une instruction plus longue avant de les présenter devant les juridictions concernées. Les audiences se sont raréfiées dans le second semestre,

avec des reports trop fréquents qui induisent des déplacements inutiles et la déception bien compréhensible des victimes ou de leurs ayants droit. A noter que ces reports sont pour la majeure partie du temps de la responsabilité de la partie adverse.

Aujourd'hui un nombre important de condamnations concerne la DCN, les Constructions Mécanique de Normandie et leurs nombreux sous-traitants, mais aussi d'autres entreprises de l'agglomération.

Nous avons accompagné les victimes et les ayants droit à l'occasion des 17 audiences des tribunaux de la Cour d'Appel, tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale et Tribunal administratif.

L'Adeva vous encourage à ne pas entreprendre de démarches, seuls, car l'aide technique et les conseils que nous pouvons vous apporter sont les seuls garants du meilleur règlement des contentieux.

Nous vous rappelons que notre association persiste à privilégier et à recommander la FIE dès lors que la procédure a une chance d'aboutir. Néanmoins, nous n'agissons que comme « conseil » auprès des victimes ou de leurs ayants droits qui restent les décideurs des procédures à engager.

### **Le Pénal à Cherbourg, où en est-on ?**

Nous ne le dirons jamais assez :

**Plus que jamais, il faut que tous les responsables soient jugés afin que de telles catastrophes ne se reproduisent plus.**

- La plainte a été déposée en 2005 à Cherbourg.
- 10 victimes se sont portées parties civiles, ainsi que la CGT DCN et l'ADEVA Cherbourg.
- Le procureur de la République a transféré la plainte au pôle de santé Publique à Paris.
- Dans le cadre de cette plainte, des actes ont été accomplis entre 2005 et 2009.
- Un juge a été désigné : Mme Marie Odile Bertella Geoffroy. Elle a été remplacée il y a deux ans par Mme Fabienne Bernard, puis de nouveau il y a un an par trois nouveaux magistrats.

A CHERBOURG, nous avons décidé de reprendre notre dossier PENAL et, nous entendons qu'enfin ce dossier aboutisse et pour se faire, une requête a été adressée au juge d'instruction afin que les pièces du dossier nous soient communiquées. Les éléments qui le constituent nous sont parvenus et ont été examinés. Un travail qui a demandé beaucoup d'engagement de la part des bénévoles a permis d'établir l'organigramme complet de la DCN Cherbourg de 1970 à 2004. (Ministres, directeurs d'établissements, contrôleurs généraux, médecins, etc.) Pour des raisons de secret de l'instruction, nous laisserons François Lafforgue nous donner lui-même, quelques explications sur ce dossier important.

### **Le droit au dispositif de cessation d'activité doit être réellement élargi !**

Nous vous rappelons qu'après avoir ouvert cette possibilité, au travers de la loi de financement de Sécurité Sociale de 1999, le parlement l'a étendue aux salariés de la construction et réparation navale et aux dockers en 2000.

C'est un dispositif légitime qui est destiné à tous les salariés exposés à l'amiante et dont l'espérance de vie est inférieure à celle des autres salariés.

L'accès à une cessation anticipée d'activité pour tous les salariés qui ont été exposés aux poussières d'amiante doit être étendu. Il ne doit pas uniquement se limiter aux malades mais aussi à ceux qui n'ont pas encore développé de pathologie, car celui qui n'est pas malade aujourd'hui risque, malheureusement, de l'être quelques dizaines d'années après son exposition.

En accordant le bénéfice de l'ACAATA aux seuls fonctionnaires malades, la proposition de Jean Marc AYRAULT, mise en œuvre au début de l'année 2015 par le gouvernement actuel, remet en cause cette légitimité.

Alors, on peut se féliciter de l'avancée sociale que constitue l'ouverture du dispositif ACAATA aux fonctionnaires malades de l'amiante. Mais ne certainement pas, s'en satisfaire. Tous les salariés qui ont été exposés à l'amiante doivent pouvoir partir plus tôt en cessation anticipée, **qu'ils soient malades ou non, car ils risquent tous de mourir plus tôt.**

La possibilité d'ouverture d'une nouvelle voie d'accès au dispositif ACAATA pour les salariés du privé comme du public qui en sont injustement privés aujourd'hui, a été une nouvelle fois écartée pour des raisons de coût. Il est inadmissible qu'il y ait une telle différenciation des victimes de l'amiante. A nous de continuer d'exiger cette nouvelle voie d'accès qui est une vieille revendication de l'ANDEVA. Une nouvelle voie qui vise à compléter le dispositif actuel afin de permettre à tous les salariés exposés à l'amiante et exclus de ce dispositif, de pouvoir enfin bénéficier de l'ACAATA.

En ce qui concerne le préjudice d'anxiété : 418 dossiers DCN sont encore en attente de jugement ou en attente d'appel.

52 dossiers CMN sont en attente d'un jugement en appel.

Il est à noter que la cour de Cassation a instauré une jurisprudence restrictive qui pénalise certaines victimes, dont le préjudice a pourtant été reconnu, mais qui ne pourront être indemnisées par les AGS( assurance garantie salaire) pour des raisons particulières.

François Lafforgue, notre avocat, nous fera un récapitulatif de la situation aux Conseils de prud'hommes, au tribunal administratif. Sur tous les autres sujets il répondra à vos questions.

## LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

"Des permanences de soutien individuel et des groupes de paroles sont proposés au sein de l'ADEVA pour ceux que les consultations au Centre Hospitalier mettent trop en difficulté. Ils sont animés par Mme Maguy VRIGNAUD qui consulte également au Centre Hospitalier Public du Cotentin. Elle se fait également connaître auprès des victimes de l'amiante hospitalisées en se rendant dans les services.

Les permanences ont lieu au moins une fois par mois. Plus quand c'est nécessaire.

Pour l'année 2016, 13 permanences et 9 séances de groupes de parole ont été organisées dans les locaux de l'association.

En totalité, cela représente 117 entretiens individuels animés par la psychologue dont 85 ont eu lieu au CHPC."

## « Amiante », et prévention !

Comme nous l'avions déjà évoqué : Sur certains chantiers de désamiantage, les constats réalisés mettent l'accent sur le non-respect de la réglementation au détriment de la santé et de la sécurité des salariés. Certaines entreprises continuent à exposer leurs salariés car elles ne prennent pas les mesures de protection réglementaires en ce qui concerne le confinement efficace des zones de travail.

Il en va de même pour les plaques de fibrociment recouvrant de nombreuses habitations, salles de sports et hangars à usage industriel ou agricole souvent démontées dans des conditions déplorables.

Des enquêtes dans les déchèteries du Nord Cotentin nous avaient permis de mesurer l'ampleur du travail à accomplir pour éviter les décharges sauvages, la propagation de fibres mortelles et les conséquences graves qu'elles engendrent pour la santé des déposants et du personnel.

Nos démarches se sont poursuivies en 2016. Ainsi, après avoir fait part de nos attentes aux responsables des déchetteries de Cherbourg en Cotentin, ceux-ci nous ont invités à visiter la nouvelle installation mise en service en septembre 2016 au Becquet (commune de Turlaville).

Un dépliant est remis aux déposants afin de les alerter sur les dangers de l'amiante. Une campagne de presse a appuyé cette démarche.

Malheureusement, deux points de collecte d'amiante situés à Querqueville et Octeville ont été fermés car ils n'étaient pas aux normes.

Si la nouvelle installation du Becquet est un progrès indéniable, elle reste insuffisante car trop excentrée. Il faudrait de nouveaux points de collecte avec les mêmes dispositions sur l'ensemble de l'agglomération. Il faudrait également améliorer la sécurité pour les particuliers en leur distribuant gratuitement des tenues de protection et des emballages normalisés pour la collecte de leurs déchets d'amiante lié. Comme vous le savez, l'idéal étant le confinement au démontage avant transport et arrivée en Déchèterie.

Nous avons, une nouvelle fois visité les sites de collecte de l'amiante de Bricquebec et de Valognes au cours de l'été dernier. Nous y avons constaté des anomalies graves avec des risques de contamination pour les déposants et les employés. Nous avons alertés les responsables de la communauté de communes du Cœur du Cotentin sur la dangerosité de l'amiante et proposé des solutions pour améliorer le fonctionnement de ces installations. Un projet de rénovation de ces deux points de collecte est à l'étude et nous suivrons en 2017 l'évolution de ce dossier.

En février 2016, nous avons été reçus par la responsable des services techniques de la communauté de communes des Pieux où des dispositions proches de nos attentes ont été mises en œuvre depuis le deuxième semestre de 2015. Nous avons pu visiter l'installation et constaté que le risque de nouvelles contaminations par les poussières d'amiante y avait été considérablement diminué.

Aucune autre installation de collecte des déchets d'amiante dans le Nord Cotentin n'a été améliorée depuis 2013 et le déficit de points de collecte dans le Val de Saire est toujours aussi important. En 2017, nous chercherons à améliorer la situation pour les habitants de ce territoire.

L'ADEVA Cherbourg siège à la commission prévention de l'ANDEVA qui a œuvré au cours de 2016 sur l'amélioration de la collecte des déchets d'amiante auprès des particuliers partout en France, sur la réduction des expositions des adultes et des enfants dans les HLM, les écoles et les salles d'activités construites avant 1997 : sur tous ces lieux où la présence d'amiante sous toutes ses formes est avérée. La rédaction de nouvelles plaquettes d'informations sur ces sujets a été menée au cours de l'année 2016 afin qu'elles soient mises à la disposition de tous par l'intermédiaire des Associations Locales.

**Ces problèmes importants nous concernent tous.** Nous ne pouvons pas accepter plus longtemps les contaminations d'aujourd'hui qui provoqueront les cancers de demain. Il est grand temps de se pencher sur cette problématique de collectage et d'acheminement des déchets amiantés vers des lieux de traitements réglementés.

C'est un gigantesque défi qui nous attend afin que s'organise une véritable politique d'éradication de l'amiante.

En conclusion, restons solidaires et mobilisés pour que notre combat, débuté depuis 20 ans, continue et s'amplifie. Nous sommes convaincus que cet engagement militant finira par faire reconnaître les droits des victimes de l'amiante et permettra à l'avenir de mieux protéger l'ensemble des travailleurs au sein de leurs entreprises et l'ensemble de la population.

Je vous remercie de votre attention.